

**Procès-verbal du Comité syndical
du 14 avril 2026**

Le mardi 14 avril 2026 à 18h, le Comité syndical du S.I.R.P. Mâron / Sassierges Saint-Germain, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Mâron sous la présidence de M. Gilbert BLANC, Président.

Date de convocation du Comité syndical : 08/04/2026

Nombre de conseillers : en exercice : 6 / présents : 6 / votants : 6

Présents : M. Gilbert BLANC, Mme Aline BEYLY, M. Henri LORY, Mme Clélia MEYER, Mme Marie-Noëlle BILLARD et Mme Angélique COCLIN.

Secrétaire de séance : Mme Angélique COCLIN

Ordre du jour :

- 1 - Élection des membres du bureau
- 2 - Approbation du procès-verbal du 6 mars 2026
- 3 - Désignation des délégués au CNAS

La séance est ouverte sous la présidence de M. Gilbert BLANC, Président, qui a procédé à l'appel nominal des délégués et a constaté que le quorum était atteint. Il a ensuite déclaré les membres du Comité syndical installés dans leurs fonctions. M. Henri LORY prend ensuite la présidence de la séance en sa qualité de doyen d'âge.

1 - Élection des membres du bureau

M. Henri LORY invite les membres du Comité syndical à procéder à l'élection du Président. Il rappelle qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mmes Marie-Noëlle BILLARD et Aline BEYLY sont désignées assesseurs.

M. Gilbert BLANC se porte candidat aux fonctions de Président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

- Nombre de votants	06
- Nombre de suffrages déclarés nuls	00
- Nombre de suffrages déclarés blancs	00
- Nombre de suffrages exprimés	06
- Majorité absolue	04

A obtenu :

- M. Gilbert BLANC 06 (six) voix

M. BLANC Gilbert, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Le président précise que les statuts du syndicat fixent à un, le nombre de vice-président(e). Ce dernier est élu selon les mêmes modalités que le président. Les conseillers sont invités à procéder à l'élection d'un(e) vice-président(e).

Mme Aline BEYLY se porte candidate aux fonctions de vice-présidente.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

- Nombre de votants 06
- Nombre de suffrages déclarés nuls 00
- Nombre de suffrages déclarés blancs 00
- Nombre de suffrages exprimés 06
- Majorité absolue 04

A obtenu :

- Mme Aline BEYLY 06 (six) voix

Mme Aline BEYLY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée vice-présidente et a été immédiatement installée.

2 - DCS 2026-08 : Approbation du procès-verbal du 6 mars 2026

Les nouveaux membres, absents lors de la séance précédente, s'abstiennent. Le procès-verbal est approuvé à 4 voix pour et 2 abstentions.

2 - DCS 2026-09 : Désignation des délégués au CNAS

Il convient de désigner un délégué parmi les élus et un délégué parmi le personnel pour représenter le syndicat auprès du Comité National d'Action Sociale.

Le Comité syndical après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

- M. Gilbert BLANC, en qualité de délégué élu
- Mme Angélique CROUZY, en qualité de délégué agent

M. Gilbert BLANC clôture la séance du conseil à 18h15.

Publié le 19 septembre 2026

Le Maire,
Gilbert BLANC



La secrétaire de séance,
Angélique COCLIN